

ECOLE DU VAL GUERMANTES
SIVOM CONCHES GUERMANTES
ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024
Annexe n° 1 – 2023-2024 du dossier d’inscription

REGLEMENT INTERIEUR DES ÉTUDES DIRIGÉES

Le SIVOM de Conches Guermantes organise, sous la responsabilité de la présidente, des études dirigées, en dehors du temps scolaire, afin de permettre aux enfants scolarisés au sein de l’école élémentaire, de faire les devoirs donnés par les enseignants.

Ces études ont pour objectif de :

- donner la possibilité à l’enfant de faire ses leçons et l’accompagner dans un cadre propice,
- d’offrir un service de qualité encadré par des enseignants pour répondre au mieux aux besoins de l’enfant et notamment des plus « fragiles ».

Ce dispositif d’études dirigées vise à réduire une certaine fracture scolaire, les écarts et inégalités pouvant exister entre les élèves qui travaillent en dehors de la classe et les autres.

Ce dispositif concourt à l’apprentissage des leçons et à l’organisation du travail personnel de l’élève. Les personnels qui encadrent sont formés pour accomplir cette mission d’éducation. En conséquence, ce dispositif ne relève pas de cours particuliers.

Il n’y a pas d’obligation de résultat : Le SIVOM se donne une obligation de moyens afin de concourir à la réussite des enfants. Le SIVOM et les encadrants ne peuvent être tenus pour responsables si les enfants n’ont pas fini leurs leçons ou globalement s’il n’y a pas d’amélioration des résultats scolaires.

Cela implique que les parents doivent s’assurer de la bonne exécution du travail donné par l’enseignant à leurs enfants, sans que la responsabilité des encadrants des études puisse être mis en cause.

ARTICLE I – HORAIRES

Les études dirigées sont organisées dans les locaux de l’école élémentaire. Elles se déroulent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 18h00. Il n’y aura pas d’études dirigées les 2 jours précédents les vacances scolaires.

<p>SIVOM CONCHES-GUERMANTES (Ecole Val Guermantes) Adresse : Mairie 77600 CONCHES S/GONDOIRE Tél. : 01 64 12 20 27</p>

Elles s'organisent de la manière suivante :

- De 16h45 à 17h00 : récréation, goûter fourni par les familles. Le goûter sera fourni par le Sivom pour les élèves inscrits au centre de loisirs en post étude.
- De 17h00 à 18h00 : étude dirigée.
- A 18h00 : fin de l'étude dirigée.

ARTICLE II – ENCADREMENT

L'étude dirigée sera assurée par l'équipe enseignante de l'école ou à défaut par un professeur des écoles extérieur.

L'étude peut accueillir 18 élèves maximum par classe et enseignant.

Si le nombre d'enfants inscrits est inférieur à 9, aucune étude ne sera organisée.

ARTICLE III – FONCTIONNEMENT ET DISCIPLINE

L'étude doit se dérouler dans le calme et le respect de l'encadrant, les enfants devant adopter une attitude de travail.

Les enfants sont par ailleurs tenus de respecter le règlement intérieur de l'école qui s'appliquent aux temps d'études dirigées.

DEPART DES ETUDES :

Aucune sortie d'enfants n'est autorisée avant la fin des études soit 18h00.

Les parents qui souhaitent que leur enfant quitte seul l'étude dirigée (enfants de 9 ans ou plus, soit ceux des classes de CM1 et CM2) devront préalablement remettre une autorisation écrite de sortie qui décharge de toute responsabilité le Sivom et les encadrants, passé l'heure de ce départ. Cette sortie interviendra exclusivement à 18h00.

Les autres enfants ne pourront quitter l'étude qu'accompagnés soit :

- D'un des parents.
- D'une autre personne obligatoirement âgée d'au moins 16 ans et dûment autorisée par les parents. Un écrit sera nécessaire, lors de l'inscription au service.

En cas de retard à 18h du parent ou de la personne dûment autorisée, l'enfant est automatiquement dirigé vers le centre, qui sera facturée à la famille.

Toute absence non justifiée sera facturée.

SIVOM CONCHES-GUERMANTES
(Ecole Val Guermantes)
Adresse : Mairie
77600 CONCHES S/GONDOIRE
Tél. : 01 64 12 20 27

ABSENCES :

Toute absence devra être signalée auprès du SIVOM. **Seules** les absences pour maladie seront déduites et uniquement sur présentation **d'un certificat médical**. Toute absence non justifiée sera facturée.

ARTICLE IV – INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET CONDITIONS FINANCIERES

L'inscription doit être réalisée sur LPS, selon votre choix journalier, par **trimestre** et ne sera **pas modifiable**.

Les études débuteront le lundi 2 octobre 2023.

Votre inscription sur LPS sera définitive après l'envoi :

- de l'acceptation du règlement intérieur
- des ~~les~~ autorisations de sorties

À retourner par mail à contact@sivom77600.com ou à déposer au bureau du SIVOM.

Détermination du tarif :

Le prix de l'étude dirigée est déterminé par délibération du Conseil Syndical, soit 4,50 € par jour.

Païement de l'étude dirigée :

La facture de l'étude sera transmise aux parents chaque fin de mois. L'étude sera payable mensuellement, à terme échu.

Signature des responsables légaux.

SIVOM CONCHES-GUERMANTES (Ecole Val Guermantes) Adresse : Mairie 77600 CONCHES S/GONDOIRE Tél. : 01 64 12 20 27
--